La concurrence : Hong Kong, Dubaï, Londres, Zurich et Genève

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Une place financière se mesure aux places qui lui disputent ses clients, ses entreprises et ses talents. Singapour n'a jamais pu l'oublier. Le port franc de 1819 était lui-même un acte de concurrence, dirigé contre les ports néerlandais de l'archipel. L'entrepôt (port d'entrepôt et de transit) a survécu pendant un siècle et demi parce que les marchands le trouvaient moins coûteux, plus sûr et mieux administré que ses voisins. La place financière moderne a été construite dans le même esprit. Le marché du dollar asiatique de 1968, la stratégie de gestion de fortune des années 2000 et le régime des family offices des années 2010 ont chacun été conçus en ayant un rival en vue, le plus souvent Hong Kong, parfois la Suisse et, ces dernières années, Dubaï.

Ce chapitre situe Singapour parmi les places qui comptent le plus pour ses activités en 2026. Il commence par Hong Kong, le rival le plus proche et le plus ancien, puis se tourne vers Dubaï et le Golfe, vers Londres et vers les deux places suisses de Zurich et de Genève. Une dernière section examine les classements par lesquels la concurrence est rendue publique et s'interroge sur ce qu'ils mesurent. Le chapitre laisse l'examen détaillé des régimes qui sous-tendent l'offre de Singapour aux

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

chapitres qui leur sont consacrés : les family offices au chapitre E.III, la gestion de fonds au chapitre E.V, le négoce de matières premières dans la partie G et le contexte géopolitique au chapitre K.V.

Le volume consacré à Genève contient un chapitre sur le même sujet, vu depuis les rives du Léman, sous le titre *La concurrence des places : Dubaï, Singapour, Hong Kong, Luxembourg, Londres*. Il décrit Singapour comme l'une des places asiatiques qui ont pris à la Suisse une part croissante de la fortune transfrontalière mondiale. Les deux chapitres peuvent être lus en parallèle. Ce qui apparaît à Genève comme une perte de part de marché relative apparaît à Singapour comme la récompense de trois décennies de politique délibérée. Les deux récits reposent sur les mêmes données.

L'essentiel

Dans le Global Financial Centres Index de septembre 2026, Singapour s'est classée quatrième derrière New York, Londres et Hong Kong, à un point de Hong Kong et devant Dubaï, Zurich et Genève. Hong Kong reste le rival le plus redoutable en raison de son accès aux capitaux et à la fortune de la Chine continentale, tandis que Singapour s'appuie sur une clientèle plus diversifiée en Asie, au Moyen-Orient et en Europe. Dubaï et Abu Dhabi rivalisent grâce à des zones franches de common law, une fiscalité faible et une politique active d'attraction des fortunes, même si leur attrait a été mis à l'épreuve par la guerre régionale de 2026. Londres reste le modèle d'une place financière de common law et le premier marché des changes, Singapour occupant la troisième place derrière les États-Unis. Les classements enregistrent des perceptions et des conditions générales ; leur valeur pour un client ou une entreprise réside donc dans leurs sous-indices et dans les tendances qu'ils révèlent.

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.